



## Refuser un avenant au devis préalablement signé

Par **Goncalves Adrien**, le **22/09/2016** à **15:58**

Bonjour à tous,

Merci d'avance à tous pour vos réponses concernant mon interrogation.

Je vous vous place la situation:

Nous avons demandé un permis de construire pour un rehaussement de maison nous avons fait la demande en mai 2016.

Suite à cela (on à voulu malheureusement aller un peu trop vite[smile9]), mais fin juin nous avons signés un devis avec une société pour ces travaux, avec des clauses suspensives (accord de prêt et acceptation du Permis de construire).

Pour information, la couverture est compris dans ce devis à un prix HT de 12 000€.

Fin juillet, nous avons eu l'accord de la mairie, qui nous impose par contre de changer le type de tuiles à utiliser.

(tuiles mécaniques également, mais surcoût de matériel de 450€ HT, simulation faite chez Point P)

Suite à cela, la société nous à fait un avenant pour ces tuiles à 17 000€ HT. Ce qui change considérablement la donne. Sachant que j'ai des devis d'autres couvreur à 13 000€ HT.

Je voulais savoir, quel sont les solutions possibles pour moi-même?

Suis-je obliger d'accepter son avenant?

Puis enlever du devis initial la couverture, cad faire les travaux initiaux prévus dans le devis signé par nous même dans et me retourner vers un autre couvreur pour effectuer ces travaux si la société ne veux pas baisser son tarif?

Merci.

Bonne fin de journée.

Adrien.